

Label européen des langues

CONCOURS 2017

Le Label européen des langues est une initiative de la Commission européenne et est co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation, l'AEF-Europe et Epale afin de valoriser et d'encourager des initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il récompense les nouvelles approches dans le domaine de l'enseignement des langues, participe à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

En soutenant les initiatives innovantes à l'échelle locale et nationale, le Label cherche à améliorer la qualité de l'enseignement linguistique en Europe.



LE LABEL EUROPÉEN DES LANGUES SOUTIEN VOTRE INITIATIVE !

➤ Vous développez un projet innovant dans le domaine de l'apprentissage des langues¹ et vous souhaitez le partager ?

➤ Votre projet contribue à améliorer les compétences linguistiques de vos apprenants² ?

Qui peut participer ?

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues.

Sont concernées: les initiatives innovantes émanant des établissements scolaires (enseignement scolaire et enseignement supérieur), des organismes d'éducation ou de formation, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socio-professionnelle et les mouvements de jeunesse.

Cette année, le concours est ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection, et pour autant que ces initiatives personnelles aient été mises en œuvre en dehors du cadre de tout organisme ou établissement auquel l'individu appartient.

Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial ou les initiatives individuelles.

Sélection des lauréats et remise des Labels

Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts dans le courant du mois d'avril 2017. La cérémonie officielle aura lieu au **BIP à Bruxelles le 10 mai 2017**.

Prix: Remise des Labels, certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique.

Visibilité et valorisation des projets: tous les projets labélisés seront diffusés et valorisés sur les sites de la Commission européenne et de l'AEF-Europe.

Les projets labélisés pourront utiliser le logo dans leur communication, en indiquant l'année d'obtention du Label.

Comment participer ?

Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur www.dri.cfwb.be rubrique « Label européen ».

Votre dossier devra être obligatoirement dactylographié et envoyé sous format électronique à bernadette.schreuer@cfwb.be ainsi que sous format papier, signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme avec les annexes éventuelles (DVD, Cdrom, livret, ...) à :

Direction des Relations Internationales
Concours Label européen des Langues
à l'attention de
Bernadette SCHREUER
Bureau 6A001
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles

pour le **8 mars 2017**, à midi au plus tard (dates du courriel et de la poste faisant foi).

Critères de sélection

L'accent sera mis sur des projets terminés et/ou en cours de réalisation mettant en œuvre le ou les critères suivants :

1. Les initiatives doivent apporter une valeur ajoutée dans le contexte national, en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues.
2. Les initiatives doivent motiver aussi bien les apprenants que les enseignants, rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et les inciter à améliorer leurs compétences linguistiques.
3. Les initiatives doivent être originales et créatives. Elles doivent introduire des démarches pédagogiques jusque-là inconnues, tout en veillant à ce que celles-ci soient adaptées aux apprenants concernés.
4. Les initiatives doivent insister sur la dimension européenne. Elles doivent s'adapter à la diversité linguistique de l'Europe et se servir de cet atout, en établissant par exemple des contacts de part et d'autre des frontières nationales. En développant les compétences linguistiques, elles doivent activement participer au rapprochement entre les cultures présentes en Europe.
5. Les initiatives sont transférables. Elles peuvent être une source d'inspiration pour de nouvelles initiatives linguistiques dans d'autres institutions, d'autres contextes, d'autres langues, pour d'autres groupes cibles et dans d'autres pays.

¹ La dénomination « apprentissage des langues » couvre toutes les formes d'éducation et de formation : enseignements obligatoire et supérieur, enseignement de promotion sociale, formations professionnelle, personnelle, formelle et non formelle.

² Le terme « apprenant » réfère tant aux élèves de l'enseignement obligatoire, aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux apprenants adultes de la formation formelle ou non formelle, qu'aux jeunes inscrits dans une association d'insertion professionnelle ou un mouvement de jeunesse.

En outre, les projets doivent répondre à au moins une des **trois priorités** suivantes (européenne et/ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

Les initiatives et dispositifs innovants permettant aux immigrés d'acquérir les compétences linguistiques et culturelles à des fins d'insertion socio professionnelle

Vu la crise migratoire que connaît l'Europe et le manque de dispositifs pouvant répondre de manière ciblée aux besoins de formation de ces populations, la priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Label européen des langues porte sur les projets qui encouragent des pratiques innovantes en matière de formation linguistique, afin d'offrir aux migrants des formations individualisées et de leur permettre ainsi de s'insérer dans le monde professionnel rapidement.

Il est en effet nécessaire d'évaluer le potentiel d'apprentissage de chaque apprenant et d'adapter le contenu des formations linguistiques à leurs besoins personnels et professionnels. C'est ainsi que certaines formations linguistiques doivent être axées davantage sur la langue orale et les langues métiers.

Les projets ayant été sélectionnés pour le Label européen des langues pourraient inventorier les bonnes pratiques en la matière.

Des établissements scolaires et des classes multilingues : s'ouvrir à la diversité dans les établissements scolaires

Les établissements scolaires et les classes multilingues sont linguistiquement et culturellement de plus en plus hétérogènes. Les enseignants et les élèves peuvent avoir des appartenances linguistiques et culturelles distinctes et ne pas forcément partager une même langue ou une même culture; il se peut qu'une partie ou la totalité des élèves doivent apprendre la langue d'enseignement et pour ce faire qu'ils aient besoin d'un soutien supplémentaire. Quelques exemples: établissements scolaires accueillant de nouveaux arrivants: migrants ou réfugiés; établissements scolaires d'enseignement bilingue, où les cours sont donnés dans deux langues; établissements scolaires internationaux; établissements scolaires accordant une place aux langues régionales, minoritaires ou autochtones.

Les classes multilingues constituent une réalité de plus en plus tangible dans les pays de l'UE : de plus en plus d'élèves ont une langue maternelle autre que la langue principale d'enseignement à l'école. La situation peut être très différente d'un État membre de l'Union européenne à l'autre, et les compétences et l'expérience concernant la façon de soutenir au mieux les établissements scolaires et les classes multilingues peuvent varier considérablement. L'immigration à grande échelle est un phénomène relativement récent dans de nombreuses régions d'Europe, et il est important que la culture pédagogique s'adapte à différentes manières de soutenir l'apprentissage des langues.

La multiplicité des langues présentes en classe, engendrée par le multilinguisme des enfants, représente un défi de taille pour les enseignants et les chefs d'établissement mais aussi un atout potentiel. Les enseignants ont besoin de formation spécifique et de soutien supplémentaire pour former les élèves qui apprennent la langue de l'école en tant que deuxième langue.

À l'heure actuelle, il existe des exemples de bonnes pratiques dans toute l'Europe, et la diffusion de ces connaissances pourrait profiter au corps enseignant dans son ensemble. Moyennant une utilisation appropriée, les classes multilingues peuvent déboucher sur une sensibilisation linguistique accrue pour tous, peuvent aider les enfants à apprendre d'autres langues et aussi faire naître chez eux une attitude ouverte et curieuse envers la diversité culturelle.

Cette priorité est axée sur le secteur de **l'éducation formelle** et englobe également le multilinguisme et l'apprentissage des langues dans les établissements **d'enseignement et de formation professionnelle** (EFP).

Les projets ayant été sélectionnés pour le Label européen des langues pourraient inventorier les bonnes pratiques relatives aux établissements scolaires/classes multilingues qui valorisent la diversité et le dialogue interculturel et encouragent le multilinguisme, où la diversité linguistique est utilisée comme ressource pour l'apprentissage des langues, qui favorisent des programmes adaptés de perfectionnement professionnel des enseignants.

Une attention particulière pourrait être accordée aux mesures d'aide aux enfants qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement. Tous les enfants devraient bénéficier de chances égales de se réaliser à l'école, et la maîtrise de la langue d'enseignement est une condition sine qua non à cet égard.

Une société favorable aux langues - l'apprentissage informel des langues

Une «société favorable aux langues» désigne un environnement

social où l'on œuvre en faveur de l'apprentissage des langues et de la compréhension interculturelle et où le multilinguisme est encouragé et considéré comme un élément positif. Les besoins des locuteurs de toutes les langues sont pleinement respectés, et la diversité linguistique est présentée comme un atout pour une société inclusive et pour le développement économique. Chaque communauté en Europe peut devenir plus favorable aux langues en profitant davantage des possibilités qui lui sont offertes d'entendre et de voir d'autres langues, en respectant toutes les langues présentes dans la communauté, ce qui contribue à améliorer l'apprentissage des langues et la sensibilisation interculturelle.

Il existe de nombreuses manières de parvenir à cet objectif: tirer parti des compétences des citoyens plurilingues; l'échange d'étudiants, etc.; utiliser des sous-titres au cinéma et à la télévision; se servir de l'impact des médias pour exposer les citoyens à d'autres langues et cultures; promouvoir des projets axés sur l'apprentissage intergénérationnel ou le tourisme ou encore des projets transfrontaliers, etc.

L'apprentissage informel joue un rôle important dans la promotion d'une société favorable aux langues. L'apprentissage informel constitue le champ le plus important de l'ensemble des apprentissages que chacun d'entre nous intègre jour après jour. L'apprentissage des langues se déroule dans le milieu familial, en regardant la télévision ou en utilisant les médias en ligne, par l'exposition à son environnement, par la lecture de journaux et de livres, en écoutant la radio ou en regardant un film à la télévision ou au cinéma, par des interactions avec des locuteurs d'autres langues ou l'emploi des nouvelles technologies et des ressources en ligne.

Les projets du Label pourraient recenser et encourager ce type de pratiques et de mesures visant à encourager l'apprentissage informel des langues et à promouvoir une société favorable aux langues. Les projets devraient présenter des **moyens innovants d'apprendre les langues de manière informelle à tout âge**. Ils devraient se baser sur les cadres informels et les ressources informelles disponibles, les nouveaux médias, les ressources en ligne, les communautés de pratique, etc.; ils pourraient cibler l'apprentissage en famille ou en communauté ou l'apprentissage intergénérationnel. Les contributions pourraient englober un large éventail d'acteurs: éducation permanente, hôpitaux, prisons, médias, maisons de quartier et musées, autorités locales et régionales.

Plus d'informations ?

www.dri.cfwb.be

www.bruxellesformation.be

www.leforem.be

www.fw-b.be

www.erasmusplus-fr.be

www.ec.europa.eu

Contacts:

Bernadette SCHREUER
(Direction des Relations Internationales)
bernadette.schreuer@cfwb.be | 02/413 29 68

Michel Pierre (Le Forem)
michel.pierre@forem.be

Roberte Van Ranst et Anne Berben (Bruxelles Formation)
Label@BruxellesFormation.be

Annie Lassoie
annie.lassoie@cfwb.be



Label européen des langues

